

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 15 septembre 2010 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR : SASH1030815A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Charles BAKHOS, né le 25 juillet 1976 au Liban, est autorisé à exercer temporairement la médecine dans le département de chirurgie thoracique et vasculaire et de transplantation cardio-pulmonaire à l'hôpital Marie-Lannelongue, 133, avenue de la Résistance, 92350 Le Plessis-Robinson dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 1^{er} novembre 2010 jusqu'au 31 octobre 2011.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offres de soins et du chef de service :

La conseillère médicale,

DR A. LORDIER-BRAULT